

VIDE GRENIER au profit du TELETHON

organisé par l'U.A.G.M. Athlétisme - BP 58 - 33470 Gujan-Mestras

Dimanche 16 septembre 2018

Stade Chante Cigale Allée Pierre Corneille à GUJAN MESTRAS

à GUJAN MESTRAS

ouvert aux particuliers seulement

BULLETIN D'INSCRIPTION

à télécharger sur le site internet du club : uagm-athle.com et
à envoyer par La Poste « avec le règlement » par chèque (à l'ordre de UAGM Athlétisme)
ou à déposer au club en cas de paiement en espèces

Je soussigné (e) :

Nom Prénom.....

Né (e) le à Dpt :

Demeurant

Code Postal Ville

Téléphone.....

Adresse mail en respectant les minuscules, tiret, point et autres signes

.....@.....

Pièce d'identité obligatoire présentée: **C.N.I. - passeport – permis de conduire** (entourer ou préciser le document) :

N°..... délivré (e) le

Par (autorité et ville)

Véhicule utilisé sur le site - Numéro d'immatriculation

NOUVEAUTE POUR CE DEUXIEME VIDE GRENIER DE L'ANNEE 2018

Option 1 : Je m'inscris pour la première fois de **cette année**, je règle **18 €** par emplacement.

Option 2 : Je m'inscris pour la deuxième fois de **cette année** au vide grenier organisé par l'UAGM Athlétisme à la suite de celui du mois de Juin : je règle **16 €** par emplacement.

Option 3 : J'opte pour la prise en charge du repas du midi (au choix : sandwich + boisson + café) et je règle 6 € supplémentaires par personne.

Déclare sur l'honneur:

- ☞ avoir pris connaissance du règlement de ce vide-grenier consultable sur le site du club,
- ☞ ne vendre que des objets personnels et usagés,
- ☞ m'engager à ne pas participer à deux autres vide-greniers durant l'année civile en cours,
- ☞ être titulaire d'une assurance en « Responsabilité Civile »,
- ☞ m'être acquitté du droit d'inscription, en fonction de l'option choisie : 1, 2 ou 3 pour un emplacement de 6 mètres linéaires par 5 mètres de profondeur. Le chèque ne sera débité que le lendemain du vide-grenier.

soit € pour : (détail des options)

Fait à Gujan-Mestras, le Lu et approuvé, Signature

Cette attestation, comme la Loi l'exige, sera déposée en Préfecture pour contrôle.